

La Présidente - Véronique DALMONT :

N° feuillet : 31/2025

REPUBLICHE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Arrondissement LE MANS – Canton de BONNETABLE
SIVOS LA GUIERCHE-SOUILLE
37, Rue Principale – 72380 LA GUIERCHE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SIVOS LA GUIERCHE-SOUILLE**

Afférents au Conseil Syndical	Nombre de membres En exercice	Membres présents	Pouvoirs	Votants avec pouvoir	Exprimés
9	9	7	0	0	7

SEANCE DU 06 novembre 2025

Date de la convocation : 24/10/2025
Date d'affichage convocation : 27/10/2025
Date d'affichage décision : 10/11/2025

Délibération numéro 14-11-2025

**Objet de la délibération : Exercice 2024 : Admission en non-valeur -
Titre de recette - Crédence irrécouvrable -**

L'an deux mil vingt-cinq, le 06 novembre à dix-huit heures quarante-cinq minutes, les membres du comité du SIVOS « La Guierche - Souillé », régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans l'école de La Guierche, sous la présidence de Madame Véronique DALMONT, Présidente du Syndicat.

Présents :

Madame Véronique DALMONT : Présidente
Mesdames Véronique BUREL, Françoise ROSALIE Messieurs Gaëtan GEFFROY, Eric BOURGE (délégués désignés par la commune de la Guierche)
Mesdames Sylvie PAULOIN, Catherine CHALIGNE (déléguées désignées par la commune de Souillé),

Absent(s) excusé(s) : Mesdames Chrystelle LEGO, Yvette LEROUX (déléguées désignées par la commune de Souillé),

Pouvoir(s) :

Madame Sylvie PAULOIN a été désignée secrétaire de séance.

La Présidente - Véronique DALMONT :

N° feillet : 31/2025

Suite délibération No 14-11-2025

Exposé

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal du SIVOS LA GUIERCHE-SOUILLE. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Décision

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le Comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

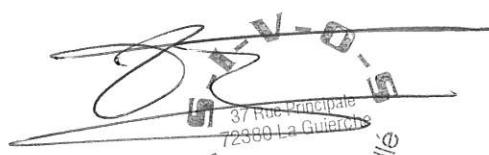
Décide

Article 1 : d'approuver l'admission en non-valeur des recettes listées sur l'état joint en annexe de la présente délibération pour un montant total de 0,60 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 7269540432 dressée par le Comptable public.

Article 2 : les sommes nécessaires sont prévues au chapitre 65, article 6541.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
La Guierche, le jeudi 06 novembre 2025


37 Rue Principale
72880 La Guierche
La Guierche - Souillé

La présente décision du Comité syndical peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

47600 - SIVOS DE LA GUIERCHE-SOUILLE

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du 05/06/2025

Numéro de la liste : 7269540432

Type de liste : Non valeur

Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces de recette portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de :

0,60 Euro (S)

072013

SGC CONLIE

Etat des présentations et admissions en non-valeur

47600 SIVOS DE LA GUIERCHE-SOUILLE

ORIGINE DOCUMENT : _____

Numéro du poste comptable : 072013
Budget collectivité : 47600
Id de la liste de présentation en NV : Id de la li
Liste de critères de tri : 5 Asc,7 Asc

47600 - SIVOS DE LA GUIERCHE-SOUILLE

Synthèse de la présentation en non-valeur

Arrêtées à la date du 05/06/2025

Numéro de la liste : 7269540432 - 2 Pièces présentées pour un montant de 0,60
Type de Liste : Non valeur

Catégories et natures juridiques de débiteurs	Personne physique - Particulier	0,60
Cantine enfants	0,27	
Crèche garderie	0,33	
Motifs de présentation		
Tranches de montant		
RAR inférieur seuil poursuite		
Inférieur strictement à 100	2 Pièces pour	0,60
Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000	1 Pièces pour	0,27
Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000	1 Pièces pour	0,33
Supérieur ou égal à 5000		
Exercice de P.E.C		
2024	2 Pièces pour	0,60
	0 Pièces pour	0,00
	0 Pièces pour	0,00
	0 Pièces pour	0,00
	2 Pièces pour	0,60

47600 - SIVOS DE LA GUIERCHE-SOUILLE

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du 05/06/2025

Numéro de la liste : 7269540432

Type de liste : Non valeur

Nature juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	N° ordre	Imputation budgétaire de la pièce	Code service	Objet pièce	Etab. géo	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	Obs
Particulie	2024	T-897	1	7067--	CORBIN Laura	83		0,27 RAR inférieur seuil poursuite		
Particulie	2024	T-897	2	7067--	CORBIN Laura	87		0,33 RAR inférieur seuil poursuite		
					TOTAL			0,60		

A CONLIE, le 05/06/2025

Le Comptable Public

BRUN François

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

072013

SGC CONLIE

Etat des présentations et admissions en non-valeur

47600 SIVOS DE LA GUIERCHE-SOUILLE

Nombre de pages : 3

FIN DE DOCUMENT

